



VICHYCOMMUNAUTÉ

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du JEUDI 18 JUIN 2020**  
**18 heures**

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DELIBERATIONS**

**Présents :**

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. Patrick MONTAGNER, Jacques TERRACOL, François SZYPULA, François SENNEPIN, Elisabeth BARGE, Ariane MILET, Patrick SEROR, Ludivine DUFRAISE, Olivier ROYER, Christine MAGNAUD, Franck GONZALES, Jean-Claude BRAT, Philippe COLAS, Thierry WIRTH, Thierry LAPLACE, Hadrien FAYET, Nathalie BOUILLON, Jean-Sébastien LALOY, Annie CORNE, Bertrand BAYLAUCQ, Pascal DEVOS, Michel MARIEN, Didier CORRE, Jean-Marc BOUREL, Nicole COULANGE, Alexandre GIRAUD, Séverine THOMAS-MOLLON, Jean-Dominique BARRAUD, Jean-Pierre RAYMOND, Bernard AGUIAR, Romain DEJEAN, Christophe DUMONT, Michèle CHARASSE, Sandrine MORIER-MIZOULE, Elisabeth CUISSET, Alexis MAYET, Caroline BARDOT, Alain DUMONT, Joseph KUCHNA, Christine BOUARD, Pierre BONNET, Jean-Marc GERMANANGUE, Charlotte BENOIT, Yves-Jean BIGNON, Evelyne VOITELLIER, Claude MALHURET, Jean-Pierre SIGAUD, Isabelle RECHARD, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

**Absents ayant donné procuration :**

Mmes et MM. Françoise DUBESSAY à Ariane MILET, Michel LAURENT à François SENNEPIN, Alain VENUAT à Elisabeth BARGE, Jean-Louis LONG à Jean-Sébastien LALOY, Annie DAUPHIN à Annie CORNE, Benjamin BAFOIL à Bertrand BAYLAUCQ, Marie CHATELAIS à Jean-Sébastien LALOY, Marie-José MORIER à Bertrand BAYLAUCQ, François HUGUET à Annie CORNE, Jean-Marcel LAZZERINI à Michèle CHARASSE, Véronique TRIBOULET à Pierre BONNET, Jean-Michel MEUNIER à Elisabeth CUISSET, Jacques BLETTERY à Nicole COULANGE, Laure GUERRY à Joseph KUCHNA, Jean ALMAZAN à Frédéric AGUILERA, Anne-Sophie RAVACHE à Elisabeth CUISSET, Jean-Philippe SALAT à Evelyne VOITELLIER, Valérie LASSALLE à Charlotte BENOIT, Patrick BLETHON à Frédéric AGUILERA, Pauline TIROT à Jean-Dominique BARRAUD, Henri SARRE à Jean-Dominique BARRAUD, Corinne IBARRA à Yves-Jean BIGNON, Alexis BOUTRY à Yves-Jean BIGNON, Linda PELISSIER à Claude MALHURET, Christiane LEPRAT à Claude MALHURET, Bernard KAJDAN à Charlotte BENOIT, Sylvie DUBREUIL à Evelyne VOITELLIER, Conseillers Communautaires.

**Absent excusé :** M. Fernand MINARD.

\*\*\*\*\*

Après avoir déclaré la séance ouverte, le quorum étant atteint, **M. le Président** remercie les élus pour leur présence à ce conseil communautaire atypique, extraordinaire et propose :

➤ un conseil d'installation pour le nouvel exécutif, le 16 juillet 2020 à 17 heures au Palais du Lac, validé en bureau communautaire, sauf si le gouvernement allège les conditions de précautions de distanciation physique.

➤ un conseil communautaire pour les nouveaux conseillers communautaires, le 23 juillet 2020, afin de voter les nouveaux budgets notamment.

➤ la désignation de **M. Jean-Claude BRAT**, en qualité de secrétaire de séance,  
→ approbation à l'unanimité.

M. le Président rappelle qu'en raison de l'état d'urgence sanitaire, le conseil communautaire est dans une situation spécifique avec la présence de l'ancien exécutif, sans voix délibérante. De plus les élus des trois communes devant effectuer un second tour, restent membres de droit du conseil communautaire.

Le conseil communautaire est réuni ce jour car les taux de fiscalité 2020 doivent être votés avant le 3 juillet prochain.

M. le Président remercie les membres qui ont accepté de ne pas être présents pour pouvoir tenir le conseil communautaire dans la salle plénière en respectant la présence d'un élu par commune et il a été demandé aux communes qui disposent de plusieurs conseillers de limiter la présence physique des élus d'où le nombre important de procurations.

## **ADMINISTRATION GENERALE**

N°1 – COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 FEVRIER 2020 - APPROBATION (rapporteur M. Frédéric Aguilera)

Le compte-rendu du Conseil Communautaire du 13 février 2020 est adopté à l'unanimité.

N°2 - APPLICATION DE L'ARTICLE L 5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES – DELIBERATIONS DU BUREAU ET DECISIONS DU PRESIDENT (rapporteur M. Frédéric Aguilera)

M. le Président donne connaissance au Conseil Communautaire des décisions et des délibérations des Bureaux communautaires des 6 et 27 février 2020 qu'il a été appelé à prendre depuis la réunion du Conseil Communautaire du 13 février 2020.

M. le Président précise qu'il y a une spécificité, par rapport à d'habitude, qui est que pendant toute la période d'état d'urgence, les décisions ont été envoyées au fur et à mesure pour information dans le cadre de la newsletter.

Mme RECHARD souligne que l'assemblée doit prendre acte d'une centaine de décisions qui ont été prises depuis le dernier conseil du 27 février, uniquement prises par le bureau communautaire ou le président. Il a été rappelé que les décisions ont été prises dans le cadre dérogatoire de l'état d'urgence sanitaire, pour permettre aux collectivités de continuer de fonctionner à peu près normalement. Les élus ont été informés par le biais d'une newsletter, comme le prévoit cette loi, à posteriori, qui a été envoyée régulièrement. Cependant dans la forme de la rédaction, elle voudrait savoir si les services peuvent confirmer qu'il n'y a pas lieu, comme en conseil municipal, de faire mention de la date de chacune des décisions du Président. Il est important de comprendre la chronologie. Cette remarque vise à relever un des travers des agglomérations qui fait que cette quantité de décisions, qui peut de droit échapper à l'assemblée délibérante, est tellement discutable qu'il ne serait pas souhaitable que puisse perdurer ce travers au motif du prolongement qui est prévu par la loi à laquelle il est fait référence et pour laquelle il est demandé de voter dans la délibération n°3.

Sur le fond, plusieurs décisions ont attiré l'attention dont certaines seront vues avec M. MAYET.

Mme RECHARD voudrait revenir sur trois d'entre-elles qui ont trait à des enjeux de territoire essentiellement énergétiques et alimentaires. La décision n°41, sur la fourniture de graisse issue de la station d'épuration de Vichy Rhue, est un test intéressant sur lequel les services ont fourni des renseignements complémentaires, qui intervient dans le cadre du sujet, jusqu'ici épineux, de la méthanisation. Les services ont fourni des renseignements assez sommaires. Mme RECHARD signale qu'ils souhaiteraient, dès que la situation le permettra, qu'une commission ad hoc puisse se réunir sur ce sujet et plus généralement sur le sujet du mix énergétique envisageable sur notre territoire et aussi sur les opérateurs potentiels, puisque dans ce test, il est fait état d'un opérateur. Ils seront, sur ce sujet, à la fois vigilants et proactifs pour que la collectivité puisse élaborer un projet concerté avec tous (riverains, agriculteurs,

entreprises). Mme RECHARD poursuit en informant qu'ils ont découvert avec satisfaction les décisions n°43 et 49 sur les lieux tests dénommés « îlots paysans » et le projet alimentaire de territoire. Ils souhaiteraient également qu'une présentation soit faite, dès que possible, sur les sujets portés brillamment dans le précédent mandat par François SKVOR, car, elle souligne que les enjeux de santé alimentaire ont été encore plus criants lors de la crise sanitaire.

M. MAYET a une question sur la décision n°122 concernant l'achat de masques. Il pense que tout le monde sera d'accord sur le fait que face aux défaillances de l'Etat, il fallait que les collectivités locales interviennent pour mettre à la disposition des masques à la population. Vichy Communauté l'a fait. Pour autant, les chiffrages à un million d'Euros l'étonne. Cela fait 12 € par habitant. Si l'on compare les chiffres de Clermont-Ferrand, on tombe drastiquement les coûts de production à 2.30 €. Il est fait mention d'une même enveloppe qu'à Clermont-Ferrand alors qu'il y a 280 000 habitants contre 83 000 sur notre secteur.

M. MAYET voudrait un éclaircissement sur ce point mais également sur le montage entre le Conseil Régional, le Conseil Départemental. Il complète en informant qu'il a aussi été acheté des masques par l'Association des Maires. Il poursuit avec la présence de M. WAUQUIEZ au Palais du Lac venu constater le déroulement des opérations, et a compris très récemment que les masques du Conseil Régional n'avaient pas été distribués dans une partie des communes. Il voudrait une clarification sur « qui a payé quoi » et pourquoi ce chiffrage.

Une autre question est posée par M. MAYET sur la délibération n°11 du Bureau Communautaire du 27 février 2020 : une augmentation de plusieurs millions du coût de l'aménagement de la rive du Lac d'Allier pour laquelle il est difficile de connaître les raisons. Il est demandé une précision sur la décision n°34 pour savoir quels cours d'eau sont concernés par l'attribution du marché : diagnostic du fonctionnement de ruisseau. Ces derniers n'ont pas été précisés.

Une remarque sur la décision n°40, alors que la gestion de l'eau est devenue compétence de la communauté d'agglomération, M. MAYET souhaiterait savoir pour quelle raison il a été décidé d'avoir recours à un contrat auprès de la SAUR, donc du privé, pour la gestion des abonnements d'eau de la seule ville de Vichy. Pourquoi les agents de la Communauté d'Agglomération ne se sont pas chargés de la gestion de l'abonnement d'eau plutôt que de le confier à la SAUR ?

M. le Président précise que concernant le protocole d'accord pour la fourniture de graisse pour la station d'épuration de Vichy Rhue, il s'agit d'un projet décorrélé du projet de méthaniseur sur le territoire. Cela n'a strictement rien à voir, même s'il y a un acteur commun MÉTHAJOULE qui doit tester le pouvoir méthanogène des graisses dans son méthaniseur au niveau du Cantal. C'est un dossier décorrélé du projet sur Hauterive. Les services ont apporté les réponses sur le sujet.

M. le Président rappelle que M. SKVOR a fait de nombreuses propositions en commission, même s'il n'était pas très actif sur le sujet du Programme Alimentaire Territorial puisque cela ne dépendait pas du cadre de sa commission. Il salue son travail qui était dans une stratégie d'opposition constructive. Il a été très actif sur le sujet énergétique, tant sur la création que sur la réflexion qui devra être menée dans les prochains mois autour de la constitution d'une Société d'Economie Mixte (SEM) sur le sujet énergétique.

En ce qui concerne la question des masques, il y a eu une politique plus proactive sur notre territoire que sur la métropole de Clermont-Ferrand qui n'a pas distribué deux masques par habitant mais par foyer. Il faut ajouter à cela les masques distribués aux agents intercommunaux et communaux du bassin à savoir 1 500 agents au total (à raison de cinq masques par agent). Il faut également prendre en compte l'aspect recette puisque les collectivités de Cusset, Bellerive-Sur-Allier et Vichy vont en racheter une partie et qu'un stock de masques est conservé, en prévision d'autres épidémies (pour les agents et pour la population). Pour une parfaite transparence, un décompte complet des dépenses et recettes sera transmis.

Pour la question de la rive droite du Lac d'Allier, le solde et le portage global pour le territoire est respecté. Intervention complémentaire de M. RAMIS qui explique que des travaux

complémentaires ont dû être réalisés comme dans beaucoup de travaux publics de cette ampleur, en dépenses mais aussi en recettes. De fait, le coût global des travaux est resté le même, autour de 8 millions d'euros sur l'ensemble de cette opération qui a été très largement cofinancé et dont le détail sera transmis. Sachant aussi, que certains aléas météorologiques ont obligé la reprise de quelques éléments, ce qui a pu générer quelques surcoûts.

M. le Président informe que les réunions pour les phases de levée de réserves ont commencé et le chantier n'est pas officiellement terminé. Par la suite, un point complet sera fourni à l'assemblée.

En ce qui concerne le nom de la rivière concernée, M. PANIN précise que pour l'attribution du marché dans le cadre des contrats territoriaux milieux aquatiques des affluents de l'Allier, il s'agit bien de l'ensemble des affluents de l'Allier qui sont concernés sur l'Allier puisqu'elle est couverte par un contrat territorial à l'échelle de la Région. Et l'agglomération s'est engagée avec l'Agence de l'eau pour un contrat portant sur l'ensemble des affluents directs de l'Allier.

M. KUCHNA propose de faire parvenir les documents concernant ce contrat afin d'être complètement renseigné.

Mme RECHARD donne une précision sur le coût de l'opération masques, puisque M. le Président a proposé de faire un décompte précis, à la fois en dépenses et en recettes. Naturellement, elle imagine que les dépenses incluront les dépenses de logistique dans le détail.

M. le Président répond qu'il sera difficile de valoriser le bénévolat.

Mme RECHARD rétorque « pourquoi pas ? » Si l'Etat doit verser des recettes, il y a d'autres systèmes où le bénévolat est financièrement valorisé. Ce serait une suggestion à faire.

M. Le Président lui répond qu'étant très attentive, elle a pu constater que la subvention était encadrée et plafonnée. Le plafond étant déjà atteint, il faudrait faire des calculs d'apothicaire qui n'apporteraient pas un centime de plus dans la collectivité, simplement des dépenses de plus de coûts des fonctionnaires qui travailleraient sur le dossier.

Mme RECHARD complète que M. le Président a eu raison de communiquer sur la valorisation du bénévolat, elle en est la première heureuse. Elle précise que l'on sait combien de masques ont été produits donc cela n'attend pas un bilan exhaustif. En ce qui concerne Clermont-Ferrand, Mme RECHARD informe que ce sont 600 000 masques qui ont été produits. Peut-être, qu'actuellement, seuls deux masques ont été distribués par foyer, c'est possible, elle ne sait pas. Ceci étant, pour 280 000 habitants, 600 000 masques font un peu plus de deux par habitants. Ils parlent du coût de production par masque, d'où la question de savoir combien en ont été produits.

M. le Président précise que seront donnés le nombre de masques produits ainsi que les coûts qui sont très différents. Ils vont de 0,80 € à 3 ou 4 € pour les masques Henitex. Ils sont difficilement comparables puisque les masques Henitex, distribués au personnel, peuvent se laver 50 fois contre ceux lavables 3 fois. Il est rappelé que la collectivité a passé commande assez tôt et a pu acheter à des tarifs globalement assez intéressants. De plus, il ne faut pas prendre la somme totale des masques puisqu'une grande partie est stockée dans les réserves.

La question peut se poser sur le choix d'avoir fait une réserve au moment où les coûts n'étaient pas les plus bas, alors que dans les prochains mois ceux-ci vont baisser suite à un retour de production normale, sauf en cas de seconde vague. Il a été fait un stock stratégique au moment où le coût des masques était assez élevé. Si cela n'avait pas été fait, et qu'il y ait eu une seconde vague, cela aurait été reproché. Pour finir, M. Le Président précise que tout cela sera transmis et permettra de comparer avec Clermont-Ferrand.

M. MAYET s'interroge sur la décision n°42 mais sur les nombreuses du même ordre qui font apparaître des dépenses assez énormes pour régler le sinistre du stade aquatique : il souhaiterait savoir si les polices d'assurance couvrent l'intégralité des dites dépenses. Il prend prétexte des décisions sur le conservatoire de musique pour poser sa question : des inquiétudes et des informations contradictoires s'expriment sur le devenir des cours de musique dans les maisons de la Musique locales à la rentrée de septembre, du fait de la crise sanitaire notamment. Est-il possible de dire si les cours de musique qui existent à Saint-

Germain ou Saint-Yorre par exemple, seront toujours tous assurés sur ces sites à la rentrée ? En ce qui concerne la première question, M. le Président propose à M. MAYET de lui répondre lors de la prochaine commission de travaux, puisque l'assemblée n'est pas informée du détail du dossier. Et il sera proposé au futur Vice-Président, en charge de ce dossier, de faire une présentation de l'ensemble du sujet. Pour le second point, il n'y a aucune obligation à répondre à cette question. Comme le souligne M. MAYET, il s'agit d'un prétexte. Toutefois, M. le Président consent à répondre. A l'heure actuelle, il est prévu, à la rentrée, un fonctionnement normal sur l'ensemble des sites, sauf consignes inverses du gouvernement. Auquel cas, il faudra s'adapter. Mais vu l'allègement des mesures sanitaires dans les établissements scolaires et le suivi des phases de déconfinement, sans retour de l'épidémie, on peut dire que l'ensemble des sites des conservatoires des écoles de musique fonctionneront normalement. M. le Président compte sur M. MAYET pour porter sa parole et les rassurer.

### N°3 - DISPOSITIF DE DELEGATIONS – DELEGATION DE PLEIN DROIT AU PROFIT DU PRESIDENT PREVUE PAR L'ORDONNANCE DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2020 (rapporteur M. Frédéric Aguilera)

Le Conseil Communautaire décide à la majorité des suffrages exprimés (73 voix pour, 3 contre Mme Réchard, M. Devos, M. Mayet), de maintenir en l'état la délégation attribuée de plein droit au président par l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020.

Précisions de M. le Président sur ce dispositif : il s'agit d'une obligation liée aux lois d'urgence sanitaire qui précise que dès le premier conseil communautaire siégeant, il y a une obligation de demander à l'assemblée délibérante d'autoriser le Président à maintenir les modalités de fonctionnement mises en place durant la période de l'état d'urgence sanitaire. Celle-ci est prévue jusqu'au 10 juillet 2020. Il est proposé de poursuivre, jusqu'à cette date, les modalités mises en place dans le cadre de cette ordonnance.

Mme RECHARD explique leur vote puisqu'ils voteront contre. Plus les jours avancent, plus on se rapproche du 10 juillet donc, y compris dans l'esprit du gouvernement qui a permis ce prolongement, ils n'en comprennent pas trop le sens. Sauf à ce qu'un certain nombre de choses puissent être faites parce qu'il y avait un second tour des élections municipales. Tout est assez nébuleux dans les motivations de cette décision. Ils voteront contre dans la mesure où ils ne souhaiteraient pas, et c'est ce qu'elle a dit dans sa précédente intervention, que cela permette d'installer des modus vivendi dans ces communautés d'agglomération qui sont déjà des organismes dans lesquels on a beaucoup de choses qui ne sont pas soumises aux assemblées délibérantes et donc pas soumises à débat. M. le Président entend sa position et se permet une précision, puisque Mme RECHARD est très pointilleuse sur la bonne utilisation sémantique. D'un point de vue juridique, le Bureau est une assemblée délibérante tout comme le Conseil Communautaire.

### N°4 – FISCALITE - FIXATION DES TAUX POUR L'ANNEE 2020 (rapporteur M. Frédéric Aguilera)

En ce qui concerne les deux prochains sujets, M. le Président a bien conscience que tous les débats budgétaires sont un peu compliqués et complexes à mener, du fait du manque de visibilité que l'on peut avoir. Les budgets vont être votés à la mi-juillet alors que l'année sera écoulée à plus de six mois, mais il y a obligation de voter ces taux 2020. Il est proposé de reconduire ces taux au même niveau. Cela fait la huitième année maintenant, comme précisé dans la délibération, que les taux sont stables sur le territoire malgré la saignée qu'il y a eu en termes de dotation ces dernières années. Pour ne pas porter cette saignée de la majorité précédente sur nos contribuables, il a fallu tenir et faire des économies considérables. C'est pour cela qu'il est proposé, malgré le contexte et surtout en raison du contexte, de stabiliser l'ensemble des taux.

Considérant la volonté de stabiliser les taux de fiscalité pour la 8<sup>ème</sup> année consécutive, les taux en vigueur en 2020, qui ne connaissent pas d'augmentation, pour Vichy Communauté sont donc :

- Taxe d'habitation : **11.70 %**
- Taxe sur le foncier bâti : **0.396 %**
- Taxe sur le foncier non bâti : **2.36 %**
- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères  
(Vichy-Cusset-Bellerive) – TEOM : **6.75 %**
  
- Cotisation foncière des entreprises : **28.63 %**  
(Lissage du taux de CFE-U sur 5 ans depuis 2017)  
(Lissage du taux de CFE-U sur 4 ans pour la commune de Saint-Pont depuis 2018)

Le Conseil Communautaire approuve, à la majorité des suffrages exprimés (71 voix pour, 2 voix contre Mme Réchard, M. Mayet et 3 abstentions Mme Bouard, M. Devos, M. Sigaud), ces propositions de taux.

Mme RECHARD explique le vote contre et comme M. le Président a pris la précaution de rappeler tout à l'heure qu'il y avait obligation de voter les taux avant le 3 juillet alors même qu'il y avait une latitude plus importante pour voter les budgets. Il lui paraît comme quelque chose de complètement saugrenue dans les décisions gouvernementales, puisqu'il s'agit d'une décision qui apporte de l'eau au moulin de ceux qui ne comprennent pas comment on peut décorréler la fiscalité de la stratégie budgétaire. Et là, clairement il y a une décorrélation. C'est pour cette raison qu'ils voteront contre.

M. le Président précise qu'il votera bien pour mais qu'il comprend la position de Mme RECHARD et partage sur le fond.

M. MAYET rajoute qu'au-delà de l'incohérence de voter des taux de taxe sans aucune discussion sur les orientations budgétaires, le principe du consentement à l'impôt est tout de même fondamental en République et il fait l'actualité en ce moment, notamment depuis 2018 avec « les canards sans tête ».

Il trouve qu'il est donc particulièrement désagréable et incompréhensible de faire voter des taxes à une assemblée amputée d'une grande partie de ses membres puisque M. le Président, comme il l'a lui-même indiqué en introduction a organisé l'absentéisme des élus communautaires lors de cette assemblée.

M. le Président tient à rassurer M. MAYET en lui indiquant qu'il y a bien un représentant par commune et que c'est essentiellement des membres de la majorité de Vichy et de Cusset qui sont absents.

M. A. DUMONT s'interroge sur le vote des taux de TH qui serait figés pour les communes.

M. le Président répond que le cas des premières tranches de suppression de la TH, où des élus ont parfois fortement augmenté la TH sachant que c'était l'Etat qui allait payer la compensation, a dû échauder le gouvernement qui a cette fois-ci voulu anticiper ce risque en figeant les taux de TH définitivement.

#### N°5 – FISCALITE - FIXATION DES TAUX DE TEOM POUR L'ANNEE 2020 POUR LES 36 COMMUNES CONCERNEES PAR L'ADHESION AU SICTOM SUD ALLIER (rapporteur M. Frédéric Aguilera)

Le Conseil communautaire approuve, à la majorité des suffrages exprimés (73 voix pour, 3 contre Mme Réchard, M. Mayet, M. Sigaud), les produits attendus et les taux de TEOM 2020 pour les 36 communes.

Ne siégeant pas au SICTOM, M. MAYET s'étonne d'une si importante augmentation du produit attendu entre 2019 et 2020 car c'est une lourde charge supplémentaire, il demande comment s'explique une telle évolution d'une année à l'autre.

M. le Président ne répondra pas à cette question car il ne siège pas au SICTOM.

M. SEROR indique qu'ils sont eux aussi étonnés de cette augmentation, d'autant plus qu'à la suite des élections les nouveaux responsables du SICTOM ne se sont pas encore réunis.

M. le Président propose de communiquer les coordonnées du Président du SICTOM pour que M. MAYET puisse le contacter. Il ajoute que l'assemblée est obligée de voter cette délibération sinon le fonctionnement fiscal serait bloqué. Il rappelle qu'au niveau du territoire ils votent le produit attendu et que c'est à partir de ce produit que sont réajustés les taux. Il termine en précisant que le SICTOM est un syndicat autonome et que même s'ils n'étaient pas d'accord leur vote aurait assez peu de portée hormis le fait de bloquer la machine. Il insiste sur l'importance de se faire entendre via leurs représentants au SICTOM (36 délégués) mais aussi et surtout afin que les élus puissent faire redescendre l'information au sein des commissions et sur le territoire.

### QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président remercie les membres et lève la séance à 18 heures 50.

Le Président,

Frédéric AGUILERA





VICHYCOMMUNAUTÉ

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du JEUDI 16 JUILLET 2020**  
**17 heures 00**

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DELIBERATIONS**

**Présents :**

Mmes et MM. Romain LOPEZ, Monique GIRAUD, Jacques TERRACOL (à partir de la délibération n°4), François SENNEPIN, Françoise DUBESSAY, Michel LAURENT, Elisabeth BARGE, Alain VENUAT, Patrick SEROR, Ludivine DUFRAISE, Olivier ROYER, Christine MAGNAUD, Franck GONZALES, Jean-Claude BRAT, Philippe COLAS, Thierry WIRTH, Thierry LAPLACE, Hadrien FAYET, Nathalie BOUILLON, Jean-Sébastien LALOY, Annie CORNE, Annie DAUPHIN, Jean-Louis LONG, Marie CHATELAIS, Benjamin BAFOIL, Marie-José MORIER, François HUGUET, Michel MARIEN, Jean-François CHAUFFRIAS, Marilynne MORGAND, Jean-Marc BOUREL, Nicole COULANGE, Alexandre GIRAUD, Séverine THOMAS-MOLLON, Jean-Dominique BARRAUD, Jean-Pierre RAYMOND, Bernard AGUIAR, Véronique TRIBOULET, Romain DEJEAN, Christophe DUMONT, Michèle CHARASSE, Sandrine MORIER-MIZOULE, Elisabeth CUISSET, Jean-Michel MEUNIER, Alexis MAYET, Caroline BARDOT, Jacques BLETTERY, Sylvain BRUNO, Joseph KUCHNA, Laure GUERRY, Christine BOUARD, Pierre BONNET, Jean-Marc GERMANANGUE, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Yves-Jean BIGNON, Evelyne VOITELLIER, Jean ALMAZAN, Valérie LASSALLE, Pauline TIROT, Corinne IBARRA, Alexis BOUTRY, Linda PELISSIER, Claude MALHURET, Christiane LEPRAT, Bernard KAJDAN, Sylvie DUBREUIL, Isabelle RECHARD, Jean-Pierre SIGAUD, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

**Absents ayant donné procuration :** Mmes et MM. Ariane MILET à Françoise DUBESSAY, Bertrand BAYLAUCQ à Annie CORNE, Pascal DEVOS à Alexis MAYET, Anne-Sophie RAVACHE à Charlotte BENOIT, Patrick BLETHON à Christiane LEPRAT, Jean-Philippe SALAT à Corinne IBARRA, Henri SARRE à Jean ALMAZAN.

**Absents représentés par leurs suppléants :** M. Jacques TERRACOL représenté par Gérard DEPALLE (de la délibération n°1 à la délibération n°3), François SZYPULA représenté par Baptiste ROUX.

**Secrétaires :** Mmes Pauline TIROT, Séverine THOMAS MOLLON, Caroline BARDOT, Charlotte BENOIT et MM. Benjamin BAFOIL, Jean-Claude BRAT, Hadrien FAYET, Alexis MAYET.

**ADMINISTRATION GENERALE**

L'élection du Président, en application d'une autre disposition législative (L.2122-8 du même code), est assurée par le doyen d'âge de l'assemblée. Monsieur HUGUET est donc invité à



assurer la présidence du conseil pour procéder à la désignation des scrutateurs et à l'élection du nouveau Président de Vichy Communauté.

M. HUGUET rappelle à l'assemblée les gestes barrières :

- Le port du masque est obligatoire pour circuler dans la salle
- Du gel hydro alcoolique est à disposition sur chaque table pour se nettoyer les mains.

### **N°1 – INSTALLATION DES MEMBRES DU CONSEIL**

M. HUGUET a constaté que 70 conseillers communautaires étaient présents et que la condition de quorum posée à l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 étaient remplies.

Il procède à l'appel de tous les conseillers communautaires et informe l'assemblée des procurations et des conseillers représentés par leur suppléant.

#### **Procurations :**

Mme Ariane MILET à Françoise DUBESSAY  
M. Bertrand BAYLAUCQ à Annie CORNE  
M. Pascal DEVOS à Alexis MAYET  
Mme Anne-Sophie RAVACHE à Charlotte BENOIT  
M. Henri SARRE à Jean ALMAZAN  
M. Jean-Philippe SALAT à Corinne IBARRA  
M. Patrick BLETHON à Christiane LEPRAT

#### **Représenté par son suppléant :**

M. Jacques TERRACOL représenté par Gérard DEPALLE  
M. François SZYPULA représenté par Baptiste ROUX

### **N°2 – DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE**

A l'unanimité, ont été désignés scrutateurs les 4 plus jeunes femmes et les 4 plus jeunes hommes à savoir : Mmes et MM. Pauline TIROT, Séverine THOMAS-MOLLON, Caroline BARDOT, Charlotte BENOIT, Benjamin BAFOIL, Jean-Claude BRAT, Hadrien FAYET, Alexis MAYET.

### **N°3 – ELECTION DU PRESIDENT DE VICHY COMMUNAUTE**

M. HUGUET demande qui se porte candidat pour la présidence de Vichy Communauté.

➤ **Mme Elisabeth CUISSET** présente la candidature de **M. Frédéric AGUILERA**

Mes chers collègues,

A l'heure de choisir notre nouveau Président, c'est-à-dire celui qui endossera le leadership qui nous permettra de poursuivre collectivement le développement de notre agglomération, un nom s'impose, celui de Frédéric Aguilera.

Au cours du mandat qui s'est achevé, nous avons eu deux Présidents.

Le premier, Claude Malhuret, a su créer les conditions nécessaires au déploiement ultérieur des grands projets d'aménagements :

- Le chantier complexe de la mutualisation des services, mené sur l'aspect opérationnel par Frédéric Aguilera.
- Le projet d'agglomération de Vichy Val d'Allier à l'horizon 2025, qui a constitué la première formalisation des projets à venir.
- La fusion réussie de Vichy Val d'Allier et de la Communauté de Communes de la Montagne bourbonnaise, pour donner naissance à Vichy Communauté. Cette fusion a donné une cohérence globale à notre territoire et entraîné en particulier le déploiement de moyens exceptionnels, depuis 2017, sur le territoire de l'ex-CCMB.

Claude Malhuret a été un grand Président, visionnaire et ouvert au dialogue. Je lui adresse ce soir des remerciements chaleureux et amicaux.

Le second Président, Frédéric Aguilera, a imposé son style d'entrée. Soucieux de conforter la gouvernance apaisée initiée par son prédécesseur, il a veillé au bon équilibre de notre territoire dans tous les domaines : représentation politique, aides publiques, aménagements de nos communes, etc. Sous sa présidence, notre communauté d'agglomération a investi comme elle ne l'avait jamais fait auparavant. Ces investissements ont eu une triple visée :

- Améliorer le bien-être et la qualité de vie des habitants de nos communes
- Préserver les milieux naturels et favoriser le développement durable
- Amplifier l'attractivité du territoire, par le biais notamment d'une politique ambitieuse en matière d'économie du sport.

Cette politique a été engagée dans un contexte particulièrement difficile en raison de la baisse des dotations de l'Etat, qui a représenté plus de 11 millions d'euros en moins sur le mandat.

Cette politique s'est accompagnée d'une maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Cette politique – et je veux insister sur ce point – a été menée à bien sans hausse d'impôts pour nos concitoyens. Ne pas faire peser la charge financière sur les habitants, déjà largement pressurés par l'Etat, c'est un souci constant de notre Président.

Par conséquent, pour ses capacités d'écoute, pour sa volonté de fédérer pleinement et de respecter chacune de nos communes, pour son dynamisme et la vision qu'il porte pour Vichy Communauté, je propose à votre vote la candidature de Frédéric Aguilera.

A l'issue de son intervention Mme CUISSET remercie l'assemblée.

➤ **M. Alexis MAYET** présente la candidature de **Mme Isabelle RECHARD**

Au moment d'élire le président de notre agglomération, nous aurions peut-être pu procéder par voie de plébiscite tant vous avez montré, M. Aguilera, votre admiration pour Louis Napoléon Bonaparte.

Depuis de trop nombreuses années, au moyen d'une technocratisation grandissante des dossiers l'on fait croire à nos concitoyens que Vichy Communauté serait un organe de gestion pure, consensuelle, unanime.

Et pourtant, l'orientation de l'agglomération ne trompe personne : la centralisation vichyssoise à marche forcée, la main-mise de la droite Vichyssoise aidée en cela par les majorités de Cusset, Bellerive, ou Saint-Germain... contribue à imposer à l'ensemble des 39 communes un agenda politique qui n'a rien d'unanime, rien de consensuel et qui souffre de fait d'un impensé : l'intérêt communautaire, le territoire dans son ensemble : de son centre urbain à sa périphérie.

Mon petit doigt me dit que les propositions à venir pour les vice-présidences, et l'annonce des conseillers délégués, ne feront que confirmer la clarté de l'orientation en fait très politique de l'agglomération.

Depuis un an, nous avons été nombreux, dans et hors cette assemblée, à travailler en commun de grandes orientations pour un projet d'agglomération, lorsque d'autres faisaient mine d'ignorer la question.

Alors nous allons continuer, car c'est bien là l'essentiel : que voulons-nous pour le territoire ?

Voulons-nous la centralisation vichyssoise, la mutualisation à marche forcée, au nom de soi-disant économies budgétaires qui ne sont en rien démontrées aujourd'hui ?

Ou bien voulons-nous agir pour répondre, par tous les moyens nécessaires, aux besoins des habitants et des acteurs du territoire ?

Voulons-nous une politique du guichet ou une vision commune et partagée d'agglomération ?

Quel est donc le projet du candidat Aguilera ? La précédente intervention ne nous le présente pas.

Alors oui, nous allons continuer de défendre une politique économique volontariste et innovante, capable de répondre aux enjeux du XXI<sup>e</sup> siècle, à la transformation écologique de nos modes de production et de vie, qui prenne en compte la complémentarité ville-campagne tout en assurant le développement de tout le territoire.

Oui, les enjeux démographiques et le vieillissement de la population nécessitent une politique ambitieuse et combattive de l'agglomération qui doit enfin mettre en œuvre une politique Enfance Jeunesse ambitieuse, en conduisant un vrai diagnostic territorial.

Oui, il faut permettre à tous et particulièrement à la jeunesse d'étudier, d'apprendre, et de travailler ici.

Oui, nous défendrons la gestion publique, de l'eau, de l'énergie et la tarification sociale, face à un taux de pauvreté supérieur au département et au national.

Oui, il y a urgence à l'amélioration des mobilités avec un maillage suffisant sur l'ensemble de l'agglomération, urgence à un schéma territorial multimodal et à ne laisser personne de côté.

Oui, il faut ouvrir la discussion sur la gratuité des transports, et oui, il faut défendre nos services publics ici.

Oui, nous allons continuer de défendre le caractère structurant de l'hôpital public de secteur, et la nécessité pour le territoire de s'engager pour l'accès à la santé.

Oui, il faut rétablir la proximité et faire un état des lieux indépendant des mutualisations et de la gestion de l'agglomération. D'ailleurs, je suis impatient de connaître le contenu du rapport de la chambre régionale des comptes qui devrait arriver bientôt puisque le dernier date de 2013.

Oui, il faut cesser d'arroser où c'est déjà mouillé, refuser la politique des copains et changer enfin de paradigme, abandonner la vieille politique.

Chers collègues, les élections se sont déroulées dans le contexte que nous connaissons, et c'est inédit, nous avons presque tous été élus par moins de la moitié du corps électoral.

Nous avons donc à faire preuve de modestie, et surtout, nous avons à faire la preuve de notre légitimité devant les citoyens. Dans cette situation, un changement de pratique est inévitable, car continuer comme avant ne nous serait pas pardonné.

Oui, la démocratie doit être partout et tout le temps, dans les instances et dans le quotidien des habitants, par la participation citoyenne et la co-construction.

La période de crise sanitaire est loin d'avoir été l'occasion de signaux dans le sens de plus de démocratie et de défense de l'intérêt du territoire : silence face aux interpellations d'élus, unilatéralisme vichyssois à coup de com et d'effets d'annonce, arrivée bien tardive par rapport à d'autres agglomérations d'une aide économique, qui est pourtant au coeur de la compétence d'un EPCI...

En interne de notre communauté d'agglomération, vous avez annoncé la couleur, en proposant aux nouveaux élus communautaires et municipaux une formation assurée par un organisme dont l'orientation ne fait pas de doutes, récitant des dogmes.

Pire, un intervenant qui vient tranquillement expliquer comment réduire au silence les syndicats indépendants dans la gestion des ressources humaines...

D'ailleurs sur ce point, vous savez, des régimes ont essayé de réduire au silence les syndicats : Napoléon III par exemple, l'Union Soviétique a même cru y être arrivé...

Est-ce cela le mode de gouvernance qui s'annonce ? Il est alors fort peu démocratique et républicain.

En somme, la question est de savoir si nous voulons que Vichy Communauté fonctionne à coup d'affichage, de com de pouvoir personnel et de centralisation, ou si nous la voulons démocratique, participative, écologique, solidaire, diverse autour d'un projet pour toutes et tous, n'excluant personne, aucune population et aucune commune.

J'adresserai au candidat victorieux un ouvrage qui je pense peut éclairer la situation présente : il s'agit de Napoléon Le Petit, de Victor Hugo.

Mais alors que certains aiment à se rendre à des requiem pour l'Impératrice, sachez qu'existent celles et ceux qui agiront pour que débute le requiem d'une gestion bonapartiste de l'agglomération.

C'est la raison pour laquelle je présente, avec son accord, la candidature d'Isabelle Réchard à la présidence de la communauté d'agglomération.

M. HUGUET procède au lancement de l'élection du Président, il rappelle qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Pour mémoire, il signale que comme pour toute élection, pas de rature, pas de gribouillage, pas de signe distinctif sur les bulletins de vote.

Il rappelle aux 8 assesseurs qu'ils pourront dès qu'ils auront voté rejoindre leur table à la gauche de M. HUGUET, pour procéder au dépouillement.

Les résultats du 1<sup>er</sup> tour sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 77

Nombre de bulletins déclarés nuls : 2

Nombre de suffrages blancs : 3

Nombre de suffrages exprimés : 72

Majorité absolue des suffrages exprimés : 37

Ont obtenu :

- M. Frédéric AGUILERA : 67 voix

- Mme Isabelle RECHARD : 5 voix

Monsieur Frédéric AGUILERA ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élu Président au 1<sup>er</sup> tour.

\* \* \*

► **M. Frédéric AGUILERA**, Président élu, fait alors une déclaration.

Mesdames, Messieurs, Mes chers collègues,

C'est avec bonheur et humilité que je m'assois à nouveau dans ce fauteuil de Président de Vichy Communauté. Avec beaucoup de reconnaissance aussi car c'est un véritable honneur d'être désigné pour présider aux destinées d'un territoire doté de tant de richesses : des richesses naturelles et patrimoniales mais aussi l'extraordinaire richesse que constituent les femmes et les hommes qui y vivent.

Je vous remercie donc pour la confiance que vous me témoignez. Vous m'avez confié une lourde responsabilité et je l'exercerai pleinement en votre nom et, à travers vous, au nom de tous les habitants de notre agglomération.

Je veux aussi remercier les anciens élus de nos communes qui, par choix ou par le jeu démocratique, ne siègent plus parmi nous. L'agglomération dont nous héritons aujourd'hui, porte la marque de chacun d'entre eux et je suis heureux d'avoir travaillé à leurs côtés.

Un travail considérable a été accompli lors du précédent mandat d'abord sous l'impulsion de Claude Malhuret. Les réalisations, spectaculaires ou moins visibles, sont nombreuses. Ce travail a permis d'enclencher une vraie mutation pour notre territoire et c'est un héritage qui nous permet d'être encore plus ambitieux pour les six prochaines années.

A l'issue des élections, un constat s'impose : beaucoup d'équipes municipales sortantes ont été reconduites. C'est un signal positif qui démontre la qualité du travail que chacun d'entre vous réalise dans sa commune. Ce vote d'adhésion est aussi une forme de reconnaissance pour le travail que nous portons collectivement, ici, à Vichy Communauté.

J'adresse à chacun d'entre vous des félicitations sincères pour votre élection. Quelle que soit votre appartenance politique, vous démontrez par votre engagement au quotidien une détermination à servir notre territoire et nos concitoyens. Je sais pouvoir compter sur vous pour qu'ensemble nous portions notre agglomération vers l'avant.

Je veux remercier aussi les services de l'agglomération pour le travail qu'ils ont réalisé lors du précédent mandat. Nous vous avons beaucoup demandé, je pense notamment à la mutualisation des services, mais vous avez toujours répondu présent avec un esprit positif que je tiens à souligner.

Tout comme je tiens à souligner votre investissement exemplaire dans la crise sanitaire que nous avons traversée. Durant ces semaines de mobilisation et de soutien à nos concitoyens, le beau nom de « service public » a pris tout son sens grâce à vous.

La gestion de cette crise sanitaire tout comme le mandat hors-norme que nous venons de vivre – je rappelle que nous avons investi comme jamais auparavant ces six dernières années – a permis de donner un sens commun à notre territoire.

Une réalité s'est faite jour qui montre que Vichy Communauté « fait territoire ». Qui prouve que notre agglomération n'est pas une simple agrégation de communes mais, bel et bien, un espace cohérent que la synergie de ses communes met en mouvement.

Il y a désormais, chez les habitants de Vichy Communauté, un sentiment réel d'appartenir à un même ensemble.

Cette conviction que nous sommes plus forts ensemble, peut, doit et va conforter notre dynamique commune.

Pour enclencher une vraie dynamique de territoire, il faut la conjonction d'au moins deux éléments :

- Une gouvernance efficace
- Un projet ambitieux construit collectivement

La gouvernance à laquelle je crois, vous la connaissez déjà puisque nous l'avons expérimentée.

Je crois profondément à l'importance d'une gouvernance apaisée.

Une gouvernance qui permet de concentrer notre énergie sur les projets et l'action, plutôt que sur les polémiques politiciennes.

Une gouvernance qui place les communes au cœur du processus.

Une gouvernance qui tient compte de nos diversités.

Une gouvernance qui permet la co-construction.

Ma première mission comme Président sera d'être le garant de cette gouvernance apaisée.

Et, dans le cadre de notre nouveau pacte de gouvernance 2020-2026, nous franchirons de nouvelles étapes.

Première étape significative, je présenterai dans quelques minutes la parité parfaite au sein des vice-présidences.

Il est incroyable qu'en 2020 la parité ne soit toujours pas la règle dans toutes les collectivités ! J'ai observé, ces derniers jours, ce qui se faisait ailleurs et je suis particulièrement stupéfait de constater que, dans de nombreuses communautés d'agglomérations et métropoles, la parité reste l'exception.

En instaurant la parité intégrale, notre territoire devient précurseur mais comment s'en réjouir ? Le retard des structures intercommunales françaises est désolant.

Deuxième évolution dans notre gouvernance, je souhaite que les conseillers municipaux de l'ensemble des 39 communes puissent mieux participer à notre dynamique collective.

Pour cela, et conformément à la nouvelle législation, les 600 conseillers municipaux recevront systématiquement l'ensemble de nos délibérations.

Là encore, je souhaite que nous puissions aller plus loin et que les conseillers municipaux aient aussi la possibilité de participer officiellement à l'ensemble de nos commissions.

Nous organiserons également, deux fois par an, une « assemblée générale du territoire » au cours de laquelle l'agglomération présentera ses politiques publiques à l'ensemble des élus.

Cette meilleure intrication entre élus communaux et Vichy Communauté est devenue une nécessité car il est impératif que les communes et l'agglomération avancent de concert.

Troisième évolution dans notre gouvernance, c'est la volonté de faire participer plus fortement nos concitoyens. Nous devons ériger en règle la co-construction des choix stratégiques avec les habitants. Nous faisons à chaque élection le constat de l'abstention, qui affaiblit notre démocratie. Pour enrayer sa progression, nous devons agir en impliquant mieux, au quotidien, nos concitoyens à la vie de leur territoire.

Une gouvernance apaisée, donc. C'est le premier pilier.

Mais pour porter la dynamique du territoire, il faut aussi un projet ambitieux.

Ce projet, il devra relever les nombreux défis qui se poseront durant ce mandat en raison des crises qui s'annoncent : Crise économique, crise sociale, crise environnementale.

Ce projet ambitieux pour 2035, se fixera comme cap de faire de Vichy communauté un territoire d'harmonie.

Cette harmonie qui, comme le rappelle la définition, vise à trouver le « bon rapports entre les parties d'un tout qui font qu'elles concourent à un même effet d'ensemble ».

Cette harmonie, nous devons la trouver entre le micro et le macro, entre les actions qui améliorent la vie quotidienne de nos concitoyens et celles qui préparent l'avenir de notre territoire.

Cette harmonie, nous devons la construire pour que notre territoire soit encore plus exemplaire dans son lien avec notre environnement.

Pour cela, nous amplifierons nos actions en faveur de la transition énergétique et écologique. Notre ambition c'est de faire de Vichy communauté un « territoire à carbone neutre » et nous multiplierons les actions pour mieux préserver notre ressource en eau.

M. le Président remercie l'ensemble des équipes et les services de pompiers qui sont intervenus cet après-midi à la station d'épuration de Creuzier-le-Vieux que nous gérons, à la suite d'un incendie.

Cette harmonie, nous la bâtissons pour redonner la possibilité et l'envie de venir vivre, habiter, consommer, se divertir dans nos centres-bourg et nos centres-villes. La politique de redynamisation des centralités sera une priorité.

Cette harmonie, nous devons la mettre au service du territoire pour faire de l'attractivité un axe essentiel de notre ambition.

Attractivité démographique, pour enrayer la perte de population.

Attractivité touristique, au cœur de notre ADN.

Attractivité sportive, pour que notre territoire rayonne internationalement.

Attractivité économique, indispensable pour notre développement. Sur ce dernier point, nous allons créer un groupe de travail, dès la semaine prochaine, pour que notre territoire se positionne comme une terre d'accueil pour la relocalisation des industries stratégiques.

Cette harmonie, nous devons la trouver dans l'équilibre entre l'aménagement de nos ruralités et de nos espaces urbains.

Pour cela, nous devons renforcer nos solidarités territoriales et nous assurer d'une répartition équitable des investissements structurants.

Nous agissons aussi pour réduire la fracture numérique.

Cette harmonie, nous devons la faire vivre en agissant pour plus de solidarité en direction des plus fragiles.

Je pense, par exemple, aux actions d'insertion vers l'emploi mais aussi au renforcement du lien à l'égard de nos seniors, de plus en plus isolés, et pour lesquels nous porterons de nouvelles compétences.

Cette harmonie, nous la rechercherons avec notre histoire en portant une nouvelle politique de valorisation et de protection de notre patrimoine. Patrimoine qui sera donc demain un facteur d'identité et un levier pour notre tourisme.

Cette harmonie, nous la souhaitons avec les producteurs et le tissu économique local. Le programme alimentaire territorial sera accéléré. L'économie circulaire et les circuits courts seront privilégiés.

Cette harmonie, nous la préserverons avec notre nature si belle. Nous la valoriserons pour la faire découvrir et encourager à son respect par tous.

Cette harmonie, nous la construirons par une politique novatrice et ambitieuse des mobilités. Nous continuerons d'être à l'avant-garde en matière de transports en communs décarbonnés et de mobilités douces. Nous présenterons rapidement un plan pour mener à bien un déploiement massif des itinéraires cyclables.

Cette harmonie, nous la mettrons au service des jeunes générations. De la petite-enfance à l'enfance, en passant par le développement de l'enseignement supérieur, nous agissons pour l'égalité des chances.

Le cap est clair.

Les axes de cette ambition pour faire de Vichy Communauté un territoire d'harmonie, je les détaillerai en septembre à l'occasion du lancement de l'élaboration de notre projet d'agglomération pour 2035.

A cette date, nous présenterons aussi un « plan de relance », en cohérence avec les annonces de l'Etat, la Région et le Département.

De septembre à juin 2021, nous engagerons la co-construction du projet d'agglomération avec les élus de l'agglomération et des communes, les acteurs socio-économiques, les associations et bien sûr - et surtout - les habitants. Cette concertation nous permettra d'adapter au mieux notre projet aux enjeux des crises que nous traverserons pendant ce mandat.

Mes chers collègues,

Nous avons la chance de vivre sur un territoire préservé et dynamique. La crise sanitaire récente, par les failles qu'elle a mises à jour, a ratifié en quelque sorte les choix qui sont les nôtres depuis des années pour plus d'environnement, plus de proximité, plus de lien social.

Vichy Communauté se présente aujourd'hui comme un territoire exemplaire et nous pouvons être fiers de ce que nous avons réalisé.

Le projet que je vous propose d'engager collectivement à l'horizon 2035 va encore plus loin. Il renforce cette dynamique et ouvre de nouveaux horizons. Il puise son audace chez les



hommes et les femmes qui vivent et travaillent ici et qui, pour rien au monde, ne voudraient vivre ailleurs.

Ensemble, construisons l'agglomération de demain !

► **Mme RÉCHARD** tient à rectifier le lapsus de M. le Président de séance, ayant utilisé Monsieur au lieu de Madame. Elle en profite pour intervenir sur le fait que cela soit symptomatique, même si M. le Président s'en est défendu lors de son discours de gouvernance dont l'état d'esprit reste fortement masculin. L'esprit d'égalité des genres dans la représentation politique n'est pas encore acquise, ce lapsus malheureux le révèle. Il reste encore du chemin à faire. Passé ce préambule imprévu, elle poursuit avec le score obtenu qui est sans surprise et conforme avec la déclaration de M. Alexis MAYET.

Mme RÉCHARD poursuit avec trois mots :

Le premier pour remercier les 5 conseillers communautaires qui reconnaissent et qui assument que les projets de gauche et de droite ne sont pas les mêmes ; que la méthode de gouvernance, selon que l'exécutif soit de gauche ou de droite, n'est pas la même malgré les déclarations.

Le deuxième pour dire aux 5 autres conseillers communautaires, qui ont voté blanc ou nul, que leur vote est à l'image de celui de nos concitoyens et que d'une certaine manière ils ont choisi de ne pas insulter l'avenir. Les années de mandats à venir leur donneront l'occasion avec certitude de choisir pour l'intérêt de leur commune au sein de cette agglomération dont parfois le costume est trop grand et trop technocratique.

Enfin le troisième pour redire que, d'être dans la minorité donne le confort de l'indépendance et jamais leurs votes ne seront influencés par des intérêts particuliers.

Au-delà des apparences de consensus, ils savent pouvoir compter sur les convictions de nombreux collègues et nombreuses collègues pour plus de justice sociale et pour une prise en compte environnementale qui ne soit pas du « greenwashing ».

#### **N°4 - DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS ET ELECTIONS**

M. le Président a indiqué qu'en application de l'article L. 5211-10 du CGT, le conseil communautaire a fixé à 14 le nombre de vice-présidents, un de moins que lors du précédent mandat. Le Conseil Communautaire approuve, à la majorité des suffrages exprimés (66 voix pour, 4 abstentions (Mme Réchard, M. Sigaud, M. Mayet (dont procuration de M. Devos)), le nombre de 14 vice-présidents.

M. le Président souhaite présenter l'ensemble des 14 vice-présidents ainsi que leur délégation pour avoir une vue d'ensemble :

1ère VP **Elisabeth CUISSET** Aménagement, habitat, urbanisme, projet d'agglomération et politiques contractuelles

2ème VP **Jean Sébastien LALOY** Développement économique et sport

3ème VP **Caroline BARDOT** Transitions écologiques et énergétiques

4ème VP **Joseph KUCHNA** Eau potable, assainissement et grand cycle de l'eau

5ème VP **Michèle CHARASSE** Travaux, voiries communautaires et forestières

6ème VP **Francois SENNEPIN** Enseignement supérieur et pôle métropolitain

7ème VP **Nicole COULANGE** Administration générale, gestion patrimoniale et schéma de mutualisation

8ème VP **Michel MARIEN** Cohésion sociale et politique de la ville

9ème VP **Nathalie BOUILLON** Petite enfance, enfance et jeunesse

10ème VP **Jean-Marc GERMANANGUE** Mobilités durables et transports

11ème VP **Marilyne MORGAND** Protection et valorisation du patrimoine historique et des paysages

12ème VP **Bernard AGUIAR** Développement de l'économie circulaire, du recyclage et à la gestion des déchets

13ème VP **Charlotte BENOIT** Ressources Humaines, égalité professionnelle et culture

14ème VP **Jean-Claude BRAT** Tourisme et activités de pleine nature

D'autres candidatures peuvent être faites et seront prises en compte au fur et à mesure du vote.

➤ Election du 1<sup>er</sup> Vice-Président :

**M. le Président** propose la candidature de **Mme Elisabeth CUISSET**

Il n'y a pas d'autre candidature déclarée.

Les résultats du 1<sup>er</sup> tour sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 77

Nombre de bulletins déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages blancs : 12

Nombre de suffrages exprimés : 65

Majorité absolue des suffrages exprimés : 33

A obtenu :

- Mme Elisabeth CUISSET : 65 voix

**Mme Elisabeth CUISSET** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élue 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente au 1<sup>er</sup> tour.

➤ Election du 2<sup>ème</sup> Vice-Président :

**M. le Président** propose la candidature de **M. Jean-Sébastien LALOY**

Il n'y a pas d'autre candidature déclarée.

Les résultats du 1<sup>er</sup> tour sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 77

Nombre de bulletins déclarés nuls : 1

Nombre de suffrages blancs : 11

Nombre de suffrages exprimés : 65

Majorité absolue des suffrages exprimés : 33

A obtenu :

- M. Jean-Sébastien LALOY : 65 voix

**M. Jean-Sébastien LALOY** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élu 2<sup>ème</sup> Vice-Président au 1<sup>er</sup> tour.

➤ Election du 3<sup>ème</sup> Vice-Président :

**M. le Président** propose la candidature de **Mme Caroline BARDOT**  
Il n'y a pas d'autre candidature déclarée.

Les résultats du 1<sup>er</sup> tour sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 77  
Nombre de bulletins déclarés nuls : 1  
Nombre de suffrages blancs : 24  
Nombre de suffrages exprimés : 52  
Majorité absolue des suffrages exprimés : 27

A obtenu :

- Mme Caroline BARDOT : 52 voix

**Mme Caroline BARDOT** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élue 3<sup>ème</sup> Vice-Présidente au 1<sup>er</sup> tour.

➤ Election du 4<sup>ème</sup> Vice-Président :

**M. le Président** propose la candidature de **M. Joseph KUCHNA**  
Il n'y a pas d'autre candidature déclarée.

Les résultats du 1<sup>er</sup> tour sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 77  
Nombre de bulletins déclarés nuls : 0  
Nombre de suffrages blancs : 10  
Nombre de suffrages exprimés : 67  
Majorité absolue des suffrages exprimés : 34

A obtenu :

- M. Joseph KUCHNA : 67 voix

**M. Joseph KUCHNA** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élu 4<sup>ème</sup> Vice-Président au 1<sup>er</sup> tour.

➤ Election du 5<sup>ème</sup> Vice-Président :

**M. le Président** propose la candidature de **Mme Michèle CHARASSE**  
Il n'y a pas d'autre candidature déclarée.

Les résultats du 1<sup>er</sup> tour sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 77  
Nombre de bulletins déclarés nuls : 1  
Nombre de suffrages blancs : 11  
Nombre de suffrages exprimés : 65  
Majorité absolue des suffrages exprimés : 33

A obtenu :

- Mme Michèle CHARASSE : 65 voix

**Mme Michèle CHARASSE** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élue 5<sup>ème</sup> Vice-Président au 1<sup>er</sup> tour.

➤ Election du 6<sup>ème</sup> Vice-Président :

**M. le Président** propose la candidature de **M. François SENNEPIN**  
Il n'y a pas d'autre candidature déclarée.

Les résultats du 1<sup>er</sup> tour sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 77

Nombre de bulletins déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages blancs : 12

Nombre de suffrages exprimés : 65

Majorité absolue des suffrages exprimés : 33

A obtenu :

- M. François SENNEPIN : 65 voix

**M. François SENNEPIN** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élu 6<sup>ème</sup> Vice-Président au 1<sup>er</sup> tour.

➤ Election du 7<sup>ème</sup> Vice-Président :

**M. le Président** propose la candidature de **Mme Nicole COULANGE**  
Il n'y a pas d'autre candidature déclarée.

Les résultats du 1<sup>er</sup> tour sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 77

Nombre de bulletins déclarés nuls : 2

Nombre de suffrages blancs : 18

Nombre de suffrages exprimés : 57

Majorité absolue des suffrages exprimés : 29

A obtenu :

- Mme Nicole COULANGE : 57 voix

**Mme Nicole COULANGE** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élue 7<sup>ème</sup> Vice-Président au 1<sup>er</sup> tour.

➤ Election du 8<sup>ème</sup> Vice-Président :

**M. le Président** propose la candidature de **M. Michel MARIEN**  
Il n'y a pas d'autre candidature déclarée.

Les résultats du 1<sup>er</sup> tour sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 77  
Nombre de bulletins déclarés nuls : 2  
Nombre de suffrages blancs : 13  
Nombre de suffrages exprimés : 62  
Majorité absolue des suffrages exprimés : 32

A obtenu :

- M. Michel MARIEN : 62 voix

**M. Michel MARIEN** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élu 8<sup>ème</sup> Vice-Président au 1<sup>er</sup> tour.

➤ Election du 9<sup>ème</sup> Vice-Président :

**M. le Président** propose la candidature de **Mme Nathalie BOUILLON**

Il n'y a pas d'autre candidature déclarée.

Les résultats du 1<sup>er</sup> tour sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 77  
Nombre de bulletins déclarés nuls : 3  
Nombre de suffrages blancs : 17  
Nombre de suffrages exprimés : 57  
Majorité absolue des suffrages exprimés : 29

A obtenu :

- Mme Nathalie BOUILLON : 57 voix

**Mme Nathalie BOUILLON** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élue 9<sup>ème</sup> Vice-Président au 1<sup>er</sup> tour.

➤ Election du 10<sup>ème</sup> Vice-Président :

**M. le Président** propose la candidature de M. Jean-Marc GERMANANGUE

Il n'y a pas d'autre candidature déclarée.

Les résultats du 1<sup>er</sup> tour sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 77  
Nombre de bulletins déclarés nuls : 0  
Nombre de suffrages blancs : 11  
Nombre de suffrages exprimés : 66  
Majorité absolue des suffrages exprimés : 34

A obtenu :

- M. Jean-Marc GERMANANGUE : 66 voix

**M. Jean-Marc GERMANANGUE** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élu 10<sup>ème</sup> Vice-Président au 1<sup>er</sup> tour.

➤ Election du 11<sup>ème</sup> Vice-Président :

**M. le Président** propose la candidature de **Mme Marilyne MORGAND**  
Il n'y a pas d'autre candidature déclarée.

Les résultats du 1<sup>er</sup> tour sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 77  
Nombre de bulletins déclarés nuls : 0  
Nombre de suffrages blancs : 14  
Nombre de suffrages exprimés : 63  
Majorité absolue des suffrages exprimés : 32

A obtenu :

- Mme Marilyne MORGAND : 63 voix

**Mme Marilyne MORGAND** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élue 11<sup>ème</sup> Vice-Président au 1<sup>er</sup> tour.

➤ Election du 12<sup>ème</sup> Vice-Président :

**M. le Président** propose la candidature de **M. Bernard AGUIAR**  
Il n'y a pas d'autre candidature déclarée.

Les résultats du 1<sup>er</sup> tour sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 0  
Nombre de bulletins déclarés nuls : 1  
Nombre de suffrages blancs : 13  
Nombre de suffrages exprimés : 63  
Majorité absolue des suffrages exprimés : 32

A obtenu :

- M. Bernard AGUIAR : 63 voix

**M. Bernard AGUIAR** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élu 12<sup>ème</sup> Vice-Président au 1<sup>er</sup> tour.

➤ Election du 13<sup>ème</sup> Vice-Président :

**M. le Président** propose la candidature de **Mme Charlotte BENOIT**  
Il n'y a pas d'autre candidature déclarée.

Les résultats du 1<sup>er</sup> tour sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 77  
Nombre de bulletins déclarés nuls : 2  
Nombre de suffrages blancs : 9  
Nombre de suffrages exprimés : 66  
Majorité absolue des suffrages exprimés : 34

A obtenu :

- Mme Charlotte BENOIT : 66 voix

**Mme Charlotte BENOIT** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élue 13<sup>ème</sup> Vice-Présidente au 1<sup>er</sup> tour.

➤ Election du 14<sup>ème</sup> Vice-Président :

**M. le Président** propose la candidature de **M. Jean-Claude BRAT**  
Il n'y a pas d'autre candidature déclarée.

Les résultats du 1<sup>er</sup> tour sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 76  
Nombre de bulletins déclarés nuls : 4  
Nombre de suffrages blancs : 11  
Nombre de suffrages exprimés : 61  
Majorité absolue des suffrages exprimés : 31

A obtenu :

- M. Jean-Claude BRAT : 61 voix

**M. Jean-Claude BRAT** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élu 14<sup>ème</sup> Vice-Président au 1<sup>er</sup> tour.

Les 14 Vice-Présidents élus ont déclaré accepter leur fonction et ont été immédiatement installés.

#### **N°5 – DETERMINATION DE LA COMPOSITION DU BUREAU ET DE LA CONFERENCE DES MAIRES ET ELECTIONS**

M. le Président propose que le Bureau soit composé de 45 membres comme précédemment :

- Le Président
- Les 14 Vice-présidents et 30 autres membres.

Depuis la loi de décembre dernier, il faut créer une instance appelée Conférence des Maires. Sachant que Vichy Communauté fonctionnait déjà dans l'esprit de la loi, puisque tous les

Maires (même ceux qui ne sont pas conseiller communautaire) étaient associés au Bureau, et pour éviter de multiplier les instances, le Bureau fera office de Conférence des Maires.

La conférence des Maires sera donc composée des 45 membres du Bureau auxquels viendront s'ajouter 5 membres de plus, les 5 Maires qui ne sont pas conseillers communautaires. Il est proposé donc que toutes les communes soient représentées avec une légère pondération démographique à savoir 36 communes à 1 membre (élus titulaires au conseil communautaire impérativement), Bellerive-sur-Allier à 2 membres, Cusset à 3 membres et Vichy à 4 membres.

Il fait lecture à l'assemblée et par ordre alphabétique de la liste des 30 membres proposés à l'assemblée avant de passer aux votes individuels. Jean ALMAZAN, Elisabeth BARGE, Jean-Dominique BARRAUD, Bertrand BAYLAUCQ, Jacques BLETTERY, Pierre BONNET, Christine BOUARD, Jean-Marc BOUREL, Sylvain BRUNO, Jean-François CHAUFFRIAS, Philippe COLAS, Annie CORNE, Romain DEJEAN, Ludivine DUFRAISE, Christophe DUMONT, Alexandre GIRAUD, Franck GONZALES, Thierry LAPLACE, Romain LOPEZ, Christine MAGNAUD, Sandrine MIZOULE-MORIER, Jean-Pierre RAYMOND, Olivier ROYER, Patrick SEROR, François SZYPULA, Jacques TERRACOL, Séverine THOMAS-MOLLON, Véronique TRIBOULET, Evelyne VOITELLIER, Thierry WIRTH.

Il est procédé, sous la présidence de **M. Frédéric AGUILERA**, élu Président, par vote au scrutin secret, à l'élection successive des membres du bureau de la Communauté d'Agglomération Vichy Communauté.

➤ Election du 1er Membre :

**M. le Président** présente la candidature de **M. Jean ALMAZAN**

Il n'y a pas d'autre candidature déclarée

Les résultats du 1<sup>er</sup> tour sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 77

Nombre de bulletins déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages blancs : 6

Nombre de suffrages exprimés : 71

Majorité absolue des suffrages exprimés : 36

A obtenu :

- M. Jean ALMAZAN : 71 voix

**M. Jean ALMAZAN** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élu 1<sup>er</sup> Membre au 1<sup>er</sup> tour.

➤ Election du 2<sup>ème</sup> Membre :

**M. le Président** propose la candidature de **Mme Elisabeth BARGE**

Il n'y a pas d'autre candidature déclarée.

Les résultats du 1<sup>er</sup> tour sont les suivants :



Nombre d'inscrits : 77  
Nombre de bulletins déclarés nuls : 0  
Nombre de suffrages blancs : 8  
Nombre de suffrages exprimés : 69  
Majorité absolue des suffrages exprimés : 35

A obtenu :  
- Mme Elisabeth BARGE : 69 voix

**Mme Elisabeth BARGE** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élue 2<sup>ème</sup> Membre au 1<sup>er</sup> tour.

➤ Election du 3<sup>ème</sup> Membre :

**M. le Président** présente la candidature de **M. Jean-Dominique BARRAUD**  
Il n'y a pas d'autre candidature déclarée

Les résultats du 1<sup>er</sup> tour sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 77  
Nombre de bulletins déclarés nuls : 1  
Nombre de suffrages blancs : 7  
Nombre de suffrages exprimés : 69  
Majorité absolue des suffrages exprimés : 35

A obtenu :  
- M. Jean-Dominique BARRAUD : 69 voix

**M. Jean-Dominique BARRAUD** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élu 3<sup>ème</sup> Membre au 1<sup>er</sup> tour.

➤ Election du 4<sup>ème</sup> Membre :

**M. le Président** présente la candidature de **M. Bertrand BAYLAUCQ**  
Il n'y a pas d'autre candidature déclarée

Les résultats du 1<sup>er</sup> tour sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 77  
Nombre de bulletins déclarés nuls : 0  
Nombre de suffrages blancs : 11  
Nombre de suffrages exprimés : 66  
Majorité absolue des suffrages exprimés : 34

A obtenu :  
- M. Bertrand BAYLAUCQ : 66 voix

**M. Bertrand BAYLAUCQ** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élu 4<sup>ème</sup> Membre au 1<sup>er</sup> tour.

➤ Election du 5<sup>ème</sup> Membre :

**M. le Président** propose la candidature de **M. Jacques BLETTERY**

Il n'y pas d'autre candidature déclarée.

Les résultats du 1<sup>er</sup> tour sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 77

Nombre de bulletins déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages blancs : 13

Nombre de suffrages exprimés : 64

Majorité absolue des suffrages exprimés : 33

A obtenu :

- M. Jacques BLETTERY : 64 voix

**M. Jacques BLETTERY** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élu 5<sup>ème</sup> Membre au 1<sup>er</sup> tour.

➤ Election du 6<sup>ème</sup> Membre :

**M. le Président** présente la candidature de **M. Pierre BONNET**

Il n'y a pas d'autre candidature déclarée

Les résultats du 1<sup>er</sup> tour sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 77

Nombre de bulletins déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages blancs : 8

Nombre de suffrages exprimés : 69

Majorité absolue des suffrages exprimés : 35

A obtenu :

- M. Pierre BONNET : 69 voix

**M. Pierre BONNET** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élu 6<sup>ème</sup> Membre au 1<sup>er</sup> tour.

➤ Election du 7<sup>ème</sup> Membre :

**M. le Président** présente la candidature de **Mme Christine BOUARD**

Il n'y a pas d'autre candidature déclarée

Les résultats du 1<sup>er</sup> tour sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 77

Nombre de bulletins déclarés nuls : 2  
Nombre de suffrages blancs : 10  
Nombre de suffrages exprimés : 65  
Majorité absolue des suffrages exprimés : 33

A obtenu :  
- Mme Christine BOUARD : 65 voix

**Mme Christine BOUARD** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élue 7<sup>ème</sup>  
Membre au 1<sup>er</sup> tour.

➤ Election du 8<sup>ème</sup> Membre :

**M. le Président** présente la candidature de **M. Jean-Marc BOUREL**  
Il n'y a pas d'autre candidature déclarée

Les résultats du 1<sup>er</sup> tour sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 77  
Nombre de bulletins déclarés nuls : 1  
Nombre de suffrages blancs : 11  
Nombre de suffrages exprimés : 65  
Majorité absolue des suffrages exprimés : 33

A obtenu :  
- M. Jean-Marc BOUREL : 65 voix

**M. Jean-Marc BOUREL** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élu 8<sup>ème</sup>  
Membre au 1<sup>er</sup> tour.

➤ Election du 9<sup>ème</sup> Membre :

**M. le Président** propose la candidature de **M. Sylvain BRUNO**  
Il n'y a pas d'autre candidature déclarée

Les résultats du 1<sup>er</sup> tour sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 77  
Nombre de bulletins déclarés nuls : 1  
Nombre de suffrages blancs : 7  
Nombre de suffrages exprimés : 69  
Majorité absolue des suffrages exprimés : 35

A obtenu :  
- M. Sylvain BRUNO : 69 voix

**M. Sylvain BRUNO** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élu 9<sup>ème</sup>  
Membre au 1<sup>er</sup> tour.

➤ Election du 10<sup>ème</sup> Membre – conseiller délégué :

**M. le Président** présente la candidature de **M. Jean-François CHAUFFRIAS**  
Il n'y a pas d'autre candidature déclarée

Les résultats du 1<sup>er</sup> tour sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 77  
Nombre de bulletins déclarés nuls : 0  
Nombre de suffrages blancs : 11  
Nombre de suffrages exprimés : 66  
Majorité absolue des suffrages exprimés : 34

Ont obtenu :

- M. Jean-François CHAUFFRIAS : 66 voix

**M. Jean-François CHAUFFRIAS** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élu 10<sup>ème</sup> Membre au 1<sup>er</sup> tour.

➤ Election du 11<sup>ème</sup> Membre :

**M. le Président** propose la candidature de **M. Philippe COLAS**  
Il n'y a pas d'autre candidature déclarée.

Les résultats du 1<sup>er</sup> tour sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 77  
Nombre de bulletins déclarés nuls : 0  
Nombre de suffrages blancs : 9  
Nombre de suffrages exprimés : 68  
Majorité absolue des suffrages exprimés : 35

Ont obtenu :

- M. Philippe COLAS : 68 voix

**M. Philippe COLAS** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élu 11<sup>ème</sup> Membre au 1<sup>er</sup> tour.

➤ Election du 12<sup>ème</sup> Membre :

**M. le Président** propose la candidature de **Mme Annie CORNE**  
Il n'y a pas d'autre candidature déclarée.

Les résultats du 1<sup>er</sup> tour sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 77  
Nombre de bulletins déclarés nuls : 1  
Nombre de suffrages blancs : 10  
Nombre de suffrages exprimés : 66

Majorité absolue des suffrages exprimés : 34

A obtenu :

- Mme Annie CORNE : 66 voix

**Mme Annie CORNE** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élue 12<sup>ème</sup> Membre au 1<sup>er</sup> tour.

➤ Election du 13<sup>ème</sup> Membre :

**M. le Président** propose la candidature de **M. Romain DEJEAN**  
Il n'y pas d'autre candidature déclarée.

Les résultats du 1<sup>er</sup> tour sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 77

Nombre de bulletins déclarés nuls : 2

Nombre de suffrages blancs : 9

Nombre de suffrages exprimés : 66

Majorité absolue des suffrages exprimés : 34

A obtenu :

- M. Romain DEJEAN : 66 voix

**M. Romain DEJEAN** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élu 13<sup>ème</sup> Membre au 1<sup>er</sup> tour.

➤ Election du 14<sup>ème</sup> Membre :

**M. le Président** présente la candidature de **Mme Ludivine DUFRAISE**  
Il n'y a pas d'autre candidature déclarée

Les résultats du 1<sup>er</sup> tour sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 77

Nombre de bulletins déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages blancs : 8

Nombre de suffrages exprimés : 69

Majorité absolue des suffrages exprimés : 35

A obtenu :

- Mme Ludivine DUFRAISE : 69 voix

**Mme Ludivine DUFRAISE** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élue 14<sup>ème</sup> Membre au 1<sup>er</sup> tour.

➤ Election du 15<sup>ème</sup> Membre :

**M. le Président** propose la candidature de **M. Christophe DUMONT**  
Il n'y pas d'autre candidature déclarée.

Les résultats du 1<sup>er</sup> tour sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 77  
Nombre de bulletins déclarés nuls : 0  
Nombre de suffrages blancs : 10  
Nombre de suffrages exprimés : 67  
Majorité absolue des suffrages exprimés : 34

A obtenu :

- M. Christophe DUMONT : 67 voix

**M. Christophe DUMONT** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élu 15<sup>ème</sup> Membre au 1<sup>er</sup> tour.

➤ Election du 16<sup>ème</sup> Membre

**M. le Président** propose la candidature de **M. Alexandre GIRAUD**  
Il n'y a pas d'autre candidature déclarée

Les résultats du 1<sup>er</sup> tour sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 77  
Nombre de bulletins déclarés nuls : 1  
Nombre de suffrages blancs : 8  
Nombre de suffrages exprimés : 68  
Majorité absolue des suffrages exprimés : 35

A obtenu :

- M. Alexandre GIRAUD : 68 voix

**M. Alexandre GIRAUD** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élu 16<sup>ème</sup> Membre au 1<sup>er</sup> tour.

➤ Election du 17<sup>ème</sup> Membre :

**M. le Président** propose la candidature de **M. Franck GONZALES**  
Il n'y a pas d'autre candidature déclarée

Les résultats du 1<sup>er</sup> tour sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 77  
Nombre de bulletins déclarés nuls : 3  
Nombre de suffrages blancs : 9  
Nombre de suffrages exprimés : 65  
Majorité absolue des suffrages exprimés : 33

A obtenu :

- M. Franck GONZALES : 65 voix

**M. Franck GONZALES** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élu 17<sup>ème</sup> Membre au 1<sup>er</sup> tour.

➤ Election du 18<sup>ème</sup> Membre :

**M. le Président** présente la candidature de **M. Thierry LAPLACE**  
Il n'y a pas d'autre candidature déclarée

Les résultats du 1<sup>er</sup> tour sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 77

Nombre de bulletins déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages blancs : 7

Nombre de suffrages exprimés : 70

Majorité absolue des suffrages exprimés : 36

A obtenu :

- M. Thierry LAPLACE : 70 voix

**M. Thierry LAPLACE** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élu 18<sup>ème</sup> Membre au 1<sup>er</sup> tour.

➤ Election du 19<sup>ème</sup> Membre :

**M. le Président** présente la candidature de **M. Romain LOPEZ**  
Il n'y a pas d'autre candidature déclarée.

Les résultats du 1<sup>er</sup> tour sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 77

Nombre de bulletins déclarés nuls : 1

Nombre de suffrages blancs : 7

Nombre de suffrages exprimés : 69

Majorité absolue des suffrages exprimés : 35

A obtenu :

- M. Romain LOPEZ : 69 voix

**M. Romain LOPEZ** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élu 19<sup>ème</sup> Membre au 1<sup>er</sup> tour.

➤ Election du 20<sup>ème</sup> Membre :

**M. le Président** présente la candidature de **Mme Christine MAGNAUD**  
Il n'y a pas d'autre candidature déclarée

Les résultats du 1<sup>er</sup> tour sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 77  
Nombre de bulletins déclarés nuls : 1  
Nombre de suffrages blancs : 9  
Nombre de suffrages exprimés : 67  
Majorité absolue des suffrages exprimés : 34

A obtenu :

- Mme Christine MAGNAUD : 67 voix

**Mme Christine MAGNAUD** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élue  
20<sup>ème</sup> Membre au 1<sup>er</sup> tour.

➤ Election du 21<sup>ème</sup> Membre :

**M. le Président** présente la candidature de **Mme Sandrine MIZOULE-MORIER**  
Il n'y a pas d'autre candidature déclarée

Les résultats du 1<sup>er</sup> tour sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 77  
Nombre de bulletins déclarés nuls : 5  
Nombre de suffrages blancs : 7  
Nombre de suffrages exprimés : 65  
Majorité absolue des suffrages exprimés : 33

A obtenu :

- Mme Sandrine MIZOULE-MORIER : 65 voix

**Mme Sandrine MIZOULE-MORIER** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages  
est élue 21<sup>ème</sup> Membre au 1<sup>er</sup> tour.

➤ Election du 22<sup>ème</sup> Membre :

**M. le Président** présente la candidature de **M. Jean-Pierre RAYMOND**  
Il n'y a pas d'autre candidature déclarée

Les résultats du 1<sup>er</sup> tour sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 77  
Nombre de bulletins déclarés nuls : 2  
Nombre de suffrages blancs : 7  
Nombre de suffrages exprimés : 68



Majorité absolue des suffrages exprimés : 35

A obtenu :

- M. Jean-Pierre RAYMOND : 68 voix

**M. Jean-Pierre RAYMOND** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élu 22<sup>ème</sup> Membre au 1<sup>er</sup> tour.

➤ Election du 23<sup>ème</sup> Membre :

**M. le Président** présente la candidature de **M. Olivier ROYER**  
Il n'y a pas d'autre candidature déclarée

Les résultats du 1<sup>er</sup> tour sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 77

Nombre de bulletins déclarés nuls : 1

Nombre de suffrages blancs : 10

Nombre de suffrages exprimés : 66

Majorité absolue des suffrages exprimés : 34

A obtenu :

- M. Olivier ROYER : 66 voix

**M. Olivier ROYER** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élu 23<sup>ème</sup> Membre au 1<sup>er</sup> tour.

➤ Election du 24<sup>ème</sup> Membre :

**M. le Président** présente la candidature de **M. Patrick SEROR**  
Il n'y a pas d'autre candidature déclarée

Les résultats du 1<sup>er</sup> tour sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 77

Nombre de bulletins déclarés nuls : 2

Nombre de suffrages blancs : 8

Nombre de suffrages exprimés : 67

Majorité absolue des suffrages exprimés : 34

A obtenu :

- M. Patrick SEROR : 67 voix

**M. Patrick SEROR** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élu 24<sup>ème</sup> Membre au 1<sup>er</sup> tour.

➤ Election du 25<sup>ème</sup> Membre :

**M. le Président** présente la candidature de **M. François SZYPULA**  
Il n'y a pas d'autre candidature déclarée

Les résultats du 1<sup>er</sup> tour sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 77  
Nombre de bulletins déclarés nuls : 3  
Nombre de suffrages blancs : 17  
Nombre de suffrages exprimés : 57  
Majorité absolue des suffrages exprimés : 29

A obtenu :

- M. François SZYPULA : 57 voix

**M. François SZYPULA** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élu 25<sup>ème</sup> Membre au 1<sup>er</sup> tour.

➤ Election du 26<sup>ème</sup> Membre :

**M. le Président** présente la candidature de **M. Jacques TERRACOL**  
Il n'y a pas d'autre candidature déclarée

Les résultats du 1<sup>er</sup> tour sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 77  
Nombre de bulletins déclarés nuls : 1  
Nombre de suffrages blancs : 13  
Nombre de suffrages exprimés : 63  
Majorité absolue des suffrages exprimés : 32

A obtenu :

- M. Jacques TERRACOL : 63 voix

**M. Jacques TERRACOL** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élu 26<sup>ème</sup> Membre au 1<sup>er</sup> tour.

➤ Election du 27<sup>ème</sup> Membre :

**M. le Président** propose la candidature de **Mme Séverine THOMAS-MOLLON**  
Il n'y a pas d'autre candidature déclarée.

Les résultats du 1<sup>er</sup> tour sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 77  
Nombre de bulletins déclarés nuls : 1  
Nombre de suffrages blancs : 11  
Nombre de suffrages exprimés : 65

Majorité absolue des suffrages exprimés : 33

A obtenu :

- Mme Séverine THOMAS-MOLLON : 65 voix

**Mme Séverine THOMAS-MOLLON** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élue 27<sup>ème</sup> Membre au 1<sup>er</sup> tour.

➤ Election du 28<sup>ème</sup> Membre :

**M. le Président** présente la candidature de **Mme Véronique TRIBOULET**  
Il n'y a pas d'autre candidature déclarée.

Les résultats du 1<sup>er</sup> tour sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 77

Nombre de bulletins déclarés nuls : 1

Nombre de suffrages blancs : 8

Nombre de suffrages exprimés : 68

Majorité absolue des suffrages exprimés : 35

A obtenu :

- Mme Véronique TRIBOULET : 68 voix

**Mme Véronique TRIBOULET** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élue 28<sup>ème</sup> Membre au 1<sup>er</sup> tour.

➤ Election du 29<sup>ème</sup> Membre :

**M. le Président** présente la candidature de **Mme Evelyne VOITELLIER**  
Il n'y a pas d'autre candidature déclarée.

Les résultats du 1<sup>er</sup> tour sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 77

Nombre de bulletins déclarés nuls : 3

Nombre de suffrages blancs : 8

Nombre de suffrages exprimés : 66

Majorité absolue des suffrages exprimés : 34

A obtenu :

- Mme Evelyne VOITELLIER : 66 voix

**Mme Evelyne VOITELLIER** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élue 29<sup>ème</sup> Membre au 1<sup>er</sup> tour.

➤ Election du 30<sup>ème</sup> Membre :

**M. le Président** présente la candidature de **M. Thierry WIRTH**

Il n'y a pas d'autre candidature déclarée.

Les résultats du 1<sup>er</sup> tour sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 77

Nombre de bulletins déclarés nuls : 2

Nombre de suffrages blancs : 11

Nombre de suffrages exprimés : 64

Majorité absolue des suffrages exprimés : 33

A obtenu :

- M. Thierry WIRTH : 64 voix

**M. Thierry WIRTH** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élu 30<sup>ème</sup> Membre au 1<sup>er</sup> tour.

Les 30 membres élus ont déclaré accepter leur fonction et ont été immédiatement installés.

M. le Président fait lecture de la charte de l' élu local.

#### **N°6 – PERSONNEL COMMUNAUTAIRE - COLLABORATEURS DE CABINET (rapporteur Mme / M. le Président(e))**

Devant la nécessité de recruter des collaborateurs de cabinet pour participer à la mise en œuvre du projet communautaire, le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité, le recrutement de trois collaborateurs de cabinet, tout au plus, dans les conditions définies par le décret n°87-1004 du 16 décembre 1987 relatif aux collaborateurs de cabinet des autorités territoriales. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des collaborateurs de cabinet sont inscrits aux budgets des exercices correspondant à la durée du mandat du Président de Vichy Communauté.

M. le Président indique qu'ouvrir des postes ne veut pas dire occuper ces postes. Il rappelle que jusqu'à présent il n'y avait pas de personnel à temps plein sur ces postes.

#### **N°7 – FRAIS DE REPRESENTATION DES ELUS ET DES PERSONNELS (rapporteur Mme / M. le Président(e))**

##### **A/ FRAIS DE REPRESENTATION DU PRESIDENT**

Le Conseil Communautaire décide à la majorité des suffrages exprimés (67 voix pour, 3 contre (Mme Réchard, M. Mayet (dont procuration de M. Devos)), d'attribuer des frais de représentation à M. le Président sous la forme d'une enveloppe maximum annuelle de 3 900 €.

Les frais de représentation de M. le Président lui seront remboursés dans la limite de cette enveloppe annuelle, sur présentation de justificatifs correspondants et d'un état de frais.

##### **B/ FRAIS DE REPRESENTATION DU DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES**

Le Conseil Communautaire décide à la majorité des suffrages exprimés (67 voix pour, 3

contre (Mme Réchard, M. Mayet (dont procuration de M. Devos)), d'attribuer des frais de représentation à M. le directeur général des services sous la forme d'une enveloppe maximum annuelle de 3 900 €.

Les frais de représentation de M. le directeur général des services lui seront remboursés dans la limite de cette enveloppe annuelle, sur présentation de justificatifs correspondants et d'un état de frais.

**N°8 – PERSONNEL COMMUNAUTAIRE - DETERMINATION DES CONDITIONS DE REPRESENTATION DU PERSONNEL AU SEIN DES INSTANCES REPRESENTATIVES COMITE TECHNIQUE ET COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL (rapporteur Mme / M. le Président(e))**

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de confirmer les conditions de représentation au sein des instances représentatives du personnel telles que définies par délibération du 19 janvier 2017 du conseil communautaire, et de fixer de manière identique le nombre de représentants titulaires du personnel à cinq pour le Comité Technique et le Comité d'Hygiène, de Sécurité et Conditions de Travail, et en nombre égal le nombre de représentants suppléants, et de maintenir le paritarisme numérique en fixant le nombre de représentants de la collectivité en nombre égal à celui des représentants du personnel titulaire et suppléant.

**N°9 – COMMISSIONS THEMATIQUES - DETERMINATION DU NOMBRE ET DES MODALITES DE COMPOSITION (rapporteur Mme / M. le Président(e))**

M. le Président propose à l'assemblée de créer les 5 commissions thématiques suivantes :

1/ Développement économique / Emploi / Enseignement Supérieur / Tourisme / Sport et Economie du Sport / Bois et Forêt / Economie circulaire / Relations interterritoriales et pôle métropolitain / Protection et valorisation du patrimoine historique et des paysages

2/ Aménagement Espace, Habitat et Urbanisme / Transition écologique et Energie / Transports / Agriculture / Espaces Naturels Sensibles / Politique d'accueil / Usages et infrastructures numériques / PAT

3/ Cohésion Sociale / Culture / Enfance / Jeunesse / Action Sociale / services publics de proximité en milieu rural / santé

4/ Travaux / Voirie / Bâtiments / Déchets / Assainissement / Petit et grand cycles de l'eau

5/ Adm. générale / RH/ Finances / Mutualisation / Politiques contractuelles et Fonds Européens

M. le Président précise qu'il sera proposé en commissions, ainsi que dans le règlement intérieur, que celles-ci soient présidées par un conseiller communautaire membre du Bureau. Il rappelle qu'il est important que ces commissions vivent et que les débats y soient denses et intenses d'où le rôle de Président de commission qui sera proposé. Chaque commission aura à élire 5 Présidents de commission sur proposition des membres du Bureau.

La liste de ces commissions va être transmise à l'ensemble des conseillers communautaires qui devront s'inscrire pour indiquer à quelle commission ils souhaitent participer.

Les conseillers municipaux pourront également participer aux commissions qui les intéressent, mais ils n'auront pas le droit de vote car il faut être conseiller communautaire pour cela.

Le Conseil Communautaire approuve, à la majorité des suffrages exprimés (67 voix pour, 3 abstentions (Mme Réchard, M. Mayet (dont procuration de M. Devos)), ces propositions.

#### **N°10 – DELEGATIONS DU CONSEIL AU PRESIDENT ET AU BUREAU COMMUNAUTAIRE (rapporteur Mme / M. le Président(e))**

M. le Président précise que le Bureau est une assemblée délibérante, la seule modification avec le précédent mandat concerne le président pour les aides économiques et plus particulièrement, le fond d'urgence qui a été créé par décision il y a quelques jours.

Il rappelle qu'aucun fond d'urgence n'a pu être créé sur aucun territoire avant cette date car il fallait l'autorisation de la Région qui n'a pas eu l'aval de l'Etat. Tous les EPCI ont donc créé ce fond à peu près au même moment. Ce fond est destiné à aider les entreprises et vient en complément des aides déjà existantes et a été coordonné à l'échelle des 12 départements. Sur le département de l'Allier toutes les intercommunalités sont parties sur un dispositif équivalent quelle que soit leur orientation politique. Pour être réactif, il a fallu déléguer ce pouvoir au Président.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-10 qui prévoit que l'organe délibérant d'un EPCI peut déléguer une partie de ses attributions au président, aux vice-présidents ayant reçu délégation et au bureau communautaire, le Conseil Communautaire, approuve, à la majorité des suffrages exprimés (67 voix pour, 3 abstentions (Mme Réchard, M. Mayet (dont procuration de M. Devos)), les délégations de gestion confiées au Président, exécutif de la Communauté d'Agglomération, et au bureau communautaire qui lui sont proposées.

\* \*

M. le Président demande à l'assemblée d'applaudir chaleureusement le personnel qui a œuvré pour le bon déroulement de ces élections ainsi que les jeunes scrutateurs qui ont compté le nombre de bulletin tout au long de la soirée.

M. le Président invite les membres de l'assemblée à le suivre à l'extérieur pour prendre la photo.

Il rappelle auparavant que pour le conseil de la semaine prochaine le port du masque sera obligatoire tout au long de la séance car le conseil communautaire aura lieu dans la salle plénière de l'hôtel d'agglomération.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 20 heures 33.

Le Président,

Frédéric AGUILERA